

N° 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 3 MARS 1960

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M^{11e} Aitken, du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 8 à 6 membres et que l'application de l'article 65(1)g) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Du consentement unanime, sur motion de M^{11e} Aitken, appuyée par M. Charlton, ledit rapport est agréé.

M. Crouse, du comité permanent de la marine et des pêcheries, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement.

Du consentement unanime, sur motion de M. Crouse, appuyé par M. MacDonald (Kings), ledit rapport est agréé.

M. Macnaughton, du comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement;

2. Que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'article 65(1)e) du Règlement soit suspendue à cet égard.